



Elan 2004

Rapport annuel

31 décembre 2019

Table des matières

Table des matières	2
1. Informations générales	4
1.1 Acteurs	4
1.2 Personnes responsables du rapport annuel	4
1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel	4
1.4 Responsable du contrôle des comptes	5
2. Caractéristiques principales de l'OPC	6
2.1 Objectif de gestion	6
2.2 Profil de risque et de rendement	6
2.3 Catégories de parts	7
3. Compte-rendu d'activité	8
3.1 Performances du 01/01/2019 au 31/12/2019	8
3.2 Commentaire de gestion	8
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue	9
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	9
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	9
4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	10
4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS	10
4.5 Risque global	10
5. Informations réglementaires	11
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	11
5.1.1 Politique de sélection des intermédiaires	11
5.1.2 Politique d'exécution des ordres	12
5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires	12
5.1.4 Dispositif de contrôle	13
5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche	13
5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173	14
5.3 Exercice des droits de vote	14
5.3.1 Politique de vote	14
5.3.2 Exercice des droits de vote	15
5.4 Politique de rémunération	15
6. Certification du commissaire aux comptes	17
7. Comptes annuels	20
7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR	20
7.1.1 Bilan actif	20
7.1.2 Bilan passif	21
7.1.3 Hors-bilan	22

7.2	Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR	22
8.	Annexes aux comptes annuels	23
8.1	Règles et méthodes comptables	23
8.1.1	Règles d'évaluation des actifs	23
8.1.2	Frais de gestion	25
8.1.3	Affectation des sommes distribuables	25
8.2	Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR	27
8.3	Compléments d'information	27
8.3.1	Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers	27
8.3.2	Ventilation par nature de taux des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	28
8.3.3	Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	28
8.3.4	Ventilation par devises de cotation ou d'évaluation des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	28
8.3.5	Créances et dettes: ventilation par nature	29
8.3.6	Capitaux propres	29
8.3.7	Frais de gestion	29
8.3.8	Engagements reçus et donnés	29
8.3.9	Autres informations	29
8.3.10	Tableau d'affectation des sommes distribuables	30
8.3.11	Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices	31
8.3.12	Inventaire en EUR	32

1. Informations générales

Elan 2004 est un FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management Europe
29, avenue de Messine
75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

CACEIS Bank
1-3, PLACE VALHUBERT
75206 PARIS CEDEX 13

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

Sous déléguataire de gestion comptable

CACEIS Fund Administration
1-3, Place Valhubert
75013 Paris

Établissement de crédit agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

1.2 Personnes responsables du rapport annuel

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Rothschild & Co Asset Management Europe.

Rothschild & Co Asset Management Europe	Pierre Baudard
Société de gestion	Associé-Gérant

1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Paris, le 1^{er} juillet 2020

Valérie Burkhard
Managing Director

Pierre Baudard
Associé-Gérant

1.4 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Signataire : Pascal LAGAND

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Elan 2004 a pour objectif de maximiser la performance, sur une durée minimum de placement recommandée de cinq ans, au moyen d'une gestion dynamique faite de façon discrétionnaire en investissant directement et/ou indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) dans des produits de taux et/ou d'actions. Le FCP peut également investir dans des OPC (dont des OPC cotés/ETF) (i) dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, (ii) à rendement absolu et (iii) de type fonds d'investissement de droit étranger.

Les investissements en OPC à rendement absolu et en fonds d'investissements de droit étranger (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux) sont respectivement limités à 50% et 10% de l'actif. L'objectif de volatilité maximum d'Elan 2004 est de 10%.

Indicateur de référence : Aucun indicateur de performance n'a été retenu pour comparer la performance du FCP. La société de gestion estime qu'il n'existe pas d'indicateur de référence suffisamment pertinent de l'univers d'investissement du FCP et de la nature des risques inhérents notamment aux stratégies à rendement absolu revendiquées.

2.2 Profil de risque et de rendement

5% et 10%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire en investissant dans les produits de taux et d'actions, ainsi que dans des fonds de fonds alternatifs et des fonds d'investissement de droit étranger.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.
- La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Le FIA n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- Risque de liquidité (Alternatif) : Les OPC alternatifs présentent une liquidité restreinte. Les rachats de parts ou d'actions d'OPC alternatifs sont souvent effectués à un rythme mensuel, trimestriel ou annuel et nécessitent des préavis en général supérieurs à 30 jours.
- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- Impact des techniques telles que des produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

2.3 Catégories de parts

Le FCP possède une catégorie de part : La part C.

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale*
FR0007490560	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part (valeur liquidative d'origine : 1 524,49 €) Souscription initiale : 10 000€

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en part ou en décimale de part, le cas échéant.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Performance absolue
Elan 2004 part C	+12,84%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

3.2 Commentaire de gestion

Grâce à la levée partielle de certains risques politiques (notamment sur la guerre commerciale Chine-Etats-Unis et sur le "Brexit"), les marchés financiers terminent l'année sur une note haussière. En décembre, de nombreux indices alignent ainsi de nouveaux records annuels ou historiques (S&P 500, MSCI World, Eurostoxx 50) et permettent au cru 2019 de signer une année remarquable. Cette poursuite de la progression des marchés a été alimentée par (1) un contexte toujours accommodant de la part des grandes Banques Centrales (discours de la Federal Reserve et de la Banque Centrale Européenne), (2) une stabilisation de certains indicateurs macroéconomiques jusqu'alors en net ralentissement (PMI Manufacturiers, marché de l'emploi, confiance des ménages américains, etc.), et, enfin, (3) une meilleure visibilité politique, notamment sur les sujets du "Brexit" et de la guerre commerciale, avec la perspective d'un accord sino-américain sur la "phase I" des négociations (signature prévue le 15 janvier prochain).

Même si aucune nouvelle baisse de taux n'a été annoncée sur le mois de décembre, les principales Banques Centrales sont restées très accommodantes dans leur discours. En effet, tant que des signes concrets et persistants de hausse de l'inflation ne seront pas visibles, la Federal Reserve maintiendra ses niveaux de taux directeurs actuels, c'est-à-dire des Fed Funds dans l'intervalle 1,50%-1,75%, ce qui implique des taux réels légèrement négatifs... Parallèlement, la Banque Centrale Européenne a rappelé son engagement à maintenir durablement une politique monétaire très accommodante, tout en encourageant les Etats-Membres à prendre le relai par de la relance budgétaire. Rajoutons à ces éléments l'actualité outre-Manche, avec une large victoire des Conservateurs qui donne du champ à Boris Johnson et s'avère positivement perçue par les marchés financiers ! Ce résultat ouvre la voie à la signature de l'accord de sortie, et constitue surtout un soulagement face au risque de sortie non négociée.

L'exposition en action est aux alentours de 33% du portefeuille. Les principaux secteurs sont les technologiques et le pétrole positions sont Airbus, Alphabet.

Les titres IBM, SSR Mining, Vivendi et Metlife ont été cédés.

La partie taux 30% est investie en corporate court terme et en perpétuelles CNP et AXA qui ont réalisé une très belle performance en fin d'année.

Le monétaire 33% est très fortement investie sur le dollar.

Nous restons avec cette exposition en action dans l'attente d'une baisse des marchés financiers car les valorisations atteintes sur les actifs actions nous semblent élevées.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

En date du 01/01/2019, la classification "Fonds de multigestion alternative" a été supprimée dans la documentation réglementaire du FCP.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

ISIN	Titres	En euros
FR0007442496	R-CO COURT TERME C	645 028,64
XS1883116797	CACI FIN S ZCP 02-25	254 904,00
FR0013417532	R-CO BD OPPOR-IEUR	253 645,00
LU2016895976	R-co 4C IF CUSD	161 377,08

Table 2. Ventes

Titres	En euros
R-CO COURT TERME C	644 524,13
CRED SUIS ZCP 11-24	294 896,03
INRIS-R 2020-CEUR	262 725,00
EI STUR STR EUR VAL	159 570,00

4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Ce FIA n'a pas utilisé au cours de l'exercice les techniques de gestion efficace de portefeuille.

4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS

L'OPC n'a pas eu, au cours de l'exercice, recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension et des TRS.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

Conformément à la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une Politique de sélection de ses intermédiaires et d'exécution des ordres.

En tant que prestataire de services d'investissements habilité à délivrer le service de gestion de portefeuille et la gestion d'OPC, Rothschild & Co Asset Management Europe a l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients ou de l'OPC.

A ce titre, Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent les services, en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

La présente politique s'applique aux catégories d'instruments financiers suivants :

- Les actions et valeurs assimilées,
- Les produits de taux,
- Les instruments financiers à terme, les OPC et le change.

5.1.1 *Politique de sélection des intermédiaires*

Rothschild & Co Asset Management Europe n'exécute pas ses ordres (résultant des décisions d'investissement) directement mais a recours à des intermédiaires. Rothschild & Co Asset Management Europe doit prendre toutes les mesures nécessaires pour sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution connue permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré un Comité en charge de l'autorisation des intermédiaires pour sélectionner les intermédiaires les plus à même de fournir le meilleur résultat dans l'exécution des ordres, en tenant compte notamment des facteurs suivants, par ordre d'importance :

- La rapidité d'exécution ;
- Le prix de l'instrument financier ;
- Le coût global de la réalisation de l'ordre ;
- La probabilité d'exécution de l'ordre et le règlement ;
- La taille de l'ordre ;
- La nature de l'ordre (limite, à tout prix, au marché) ;
- Les places de marchés accessibles ;
- La qualité du back office (notamment le traitement des ordres, le reporting, etc.).
- Toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

5.1.2 Politique d'exécution des ordres

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique d'exécution afin de permettre à ses clients d'obtenir avec régularité le meilleur résultat possible pour l'exécution de leurs ordres, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Afin de s'assurer du respect de l'intérêt exclusif des investisseurs et de leur traitement équitable tout au long du processus de traitement des ordres, les services concernés de Rothschild & Co Asset Management Europe mettent en œuvre notamment les procédures suivantes :

- Les ordres sont systématiquement horodatés et pré-affectés, même en cas de groupage d'ordres
- Les ordres sont exécutés exclusivement auprès d'intermédiaires préalablement agréés et évalués selon les critères définis ;
- Après exécution, l'affectation des ordres est automatique en fonction de l'ordre initial ;
- Lorsque l'exécution est partielle, l'allocation est faite systématiquement au prorata des ordres initiaux ;
- Une piste d'audit archive et horodate chaque étape du processus.

En cas d'instruction spécifique du client (RTO/Conseil), Rothschild & Co Asset Management Europe peut être exonéré de prendre tout ou parties des mesures prévues dans le cadre de sa politique de meilleure exécution.

5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place un dispositif de surveillance de ses dispositifs de réception-transmission d'ordres et d'exécution d'ordres.

Les évaluations sont réalisées chaque semestre lors du Comité de Notation des Intermédiaires.

Une notation de la qualité d'exécution est préalablement attribuée par la table de négociation, qui est le reflet du suivi de la Best Execution réalisée en premier niveau.

Le Comité analyse les éléments suivants :

- La qualité et la rapidité des transactions par intermédiaires et par catégorie d'instruments financiers. Cette évaluation est effectuée à partir d'un rapport d'analyse quotidien des délais de traitement, prix exécution, données VWAP,
- Les incidents,
- La contractualisation et spécialement les accords particuliers conclus avec l'intermédiaire (rabais, remises, avantages...) et les potentiels conflits d'intérêts.
- Le dispositif de contrôle de l'exécution : le service de contrôle permanent de 2ème niveau de Rothschild & Co Asset Management Europe présente les résultats de ces contrôles sur l'exécution et la sélection des intermédiaires, Le suivi du budget du compte Recherche.
- Tous évènements susceptibles d'avoir un impact sur le dispositif d'exécution de Rothschild & Co Asset Management Europe.

En conclusion de ces données, le Comité valide la notation des intermédiaires afin de décider de la poursuite ou de la clôture de la relation commerciale existante en fonction de :

- La qualité et la fiabilité des exécutions (prix, suivi de l'ordre, rapidité, fiabilité) ;

- La qualité de l'information et la qualité de la relation commerciale ;
- La qualité de traitement de dépouillement des ordres (rapidité, taux de fiabilité).

5.1.4 Dispositif de contrôle

Des contrôles sont réalisés régulièrement selon les procédures en vigueur pour vérifier le respect des critères définis. Les résultats des tests sont intégrés dans une évaluation des risques réalisée au sein de la société et incluse au niveau du groupe Rothschild & Co.

La présente Politique et les dispositifs en matière de réception, transmission et exécution d'Ordres sont revus au moins une fois par an ou chaque fois qu'un changement significatif intervient dans le dispositif mis en place par Rothschild & Co Asset Management Europe.

Une version à jour de la présente Politique est disponible sur le site internet de Rothschild & Co Asset Management Europe.

5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche

En application de la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent le service de recherche en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

Les frais de recherche sont supportés différemment en fonction des services de gestion :

- Pour la gestion sous mandat, les frais de recherche sont exclusivement supportés par Rothschild & Co Asset Management Europe ;
- Pour la gestion collective, les frais de recherche sont intégrés dans les frais de transactions et crédités sur un compte de Commissions de Courtage Partagé (CSA/RPA).

La politique de sélection et d'évaluation de la recherche utilisée dans le cadre des prestations rendues prend en compte des critères liés notamment à :

- La qualité de l'analyse / qualité de la recherche (notation, etc.) ;
- L'aide à la rencontre avec les entreprises ;
- Les spécialisations sectorielles et géographiques ;
- La personnalisation des analyses ;
- Le coût.

Une revue régulière des fournisseurs de recherche est effectuée sur la base des critères suivants :

- Les classements de place ;
- Les commentaires du métier ;
- L'analyse de la qualité ; Le prix de chaque prestation.

Une convention est signée avec chaque prestataire.

5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173

ELAN 2004 respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management Europe dont les grands principes sont :

- Le respect d'un ensemble d'exclusions
- L'intégration de critères ESG dans la gestion du fonds :
 - o calcul et pilotage de la note ESG du portefeuille
 - o calcul de l'intensité carbone du portefeuille
- Une politique d'engagement qui s'exprime à différents niveaux au sein de la société de gestion à travers un dialogue avec nos participations sur les thématiques ESG, l'exercice de nos droits de vote en lien avec des considérations ISR, la signature des UNPRI par Rothschild & Co Asset Management Europe et notre participation à des projets d'engagement (avec des ONG).

Les principales sources d'informations utilisées sont :

- MSCI ESG Research, qui nous fournit l'essentiel des données utilisées en matière de notation ESG et de calcul carbone
- Institutional Shareholder Services (ISS) pour l'exercice des droits de vote

Sur l'exercice 2019, ELAN 2004 respecte les principes de notre politique ESG et fait apparaître une note de 6,8 sur 10 au 31/12/2019. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet.

5.3 Exercice des droits de vote

5.3.1 *Politique de vote*

Notre politique de vote couvre la zone Europe et nous privilégions les sociétés dont la capitalisation est supérieure à 350 millions €. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes détenues dans les OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe. Afin de répondre à la politique ESG que nous suivons, nous pouvons également exercer nos droits votes à toutes les autres valeurs actions européennes détenues dans nos OPC, si ceux-ci l'exigent. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer des droits de votes de façon exceptionnelle :

- lors d'une augmentation de capital défensive si la société fait l'objet d'une OPA
- par décision d'un gérant ou d'un client
- à la demande ou une contrainte ESG

Les Etats-Unis sont partiellement couverts, quand la participation n'implique aucun surcoût pour RAM. Le reste du monde, et certains pays européens (Danemark et Suisse) ne sont pas couverts en raison du coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions. Nous n'exerçons pas non plus nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC

5.3.2 Exercice des droits de vote

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services. Les recommandations les plus importantes peuvent être étudiées par nos analystes et traités afin de favoriser les investisseurs. Les décisions prises sont communes à tous nos OPC.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises)

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet https://am.be.rothschildandco.com/stock/lib/ESG/20190709_Rapport%20ESG.pdf

5.4 Politique de rémunération

La politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management Europe (R&Co AM Europe) est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Europe reposent sur les principes suivants :

Gérants de fonds, gestionnaires financiers

- Les performances sont tout d'abord mesurées au niveau de l'équipe à laquelle ils appartiennent.
- Les performances sont évaluées dans la mesure du possible en comparaison par rapport à la concurrence ou par rapport à des indices de comparaison.
- Les performances relatives sont évaluées de manière qualitative sur une longue période.
- En cas de commission de surperformance, il n'y a pas de lien entre le montant de la commission de surperformance facturable et le montant de la rémunération variable des gestionnaires.

Commerciaux institutionnels et distributeurs

- Les performances sont également évaluées en termes de contribution aux objectifs alloués à l'équipe à laquelle ils appartiennent. Elles ne sont jamais déclinées ni par client ni par produit.

Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du processus d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations Groupe qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants ⁽¹⁾)
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques

⁽¹⁾ : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou OPCVM 5, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM Europe et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild & Co SCA.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM Europe est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, après prise de rendez-vous auprès du service des Ressources Humaines.

- Au titre de l'année 2019, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM Europe sont les suivants :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération totale	Rémunération fixe	Rémunération variable
Population totale	159	16,08	11,78	4,30
Population régulée au titre de AIFM / UCITS	44	6,71		
Dont gérants et analystes	33	4,92		
Dont autre population régulée	11	1,79		

6. Certification du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement ELAN 2004

29, avenue de Messine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ELAN 2004 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative (“KPMG Network”), une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable et de certification aux comptes à disclaimer et conseil de surveillance, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-00080 101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social - KPMG S.A., Tour EQHO 2 avenue Gambetta 92086 Paris La Défense Cedex. Capital : 5 487 100 €. Code APE 8430Z175 736 417 R.D.S. Numéro TVA Union Européenne FR 77 375 736417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 mai 2020

KPMG S.A.



Pascal Lagand
Associé

Signature
numérique
de Pascal
Lagand

7. Comptes annuels

7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR

7.1.1 Bilan actif

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	7 797 786,51	7 512 211,31
Actions et valeurs assimilées	1 932 035,51	1 922 408,62
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 932 035,51	1 922 408,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	746 888,00	777 601,44
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	746 888,00	777 601,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non negociés sur un marche reglemente ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	5 118 863,00	4 812 201,25
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 746 839,23	4 454 342,48
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	369 320,24	354 020,84
Autres organismes non européens	2 703,53	3 837,93
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	268 399,91	5 077,36
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	268 399,91	5 077,36
Comptes financiers	569 948,09	179 596,76
Liquidités	569 948,09	179 596,76
Total de l'actif	8 636 134,51	7 696 885,43

7.1.2 Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	8 556 944,77	7 291 813,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	12,19
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	15 965,08	351 870,56
Résultat de l'exercice (a, b)	52 616,85	40 898,71
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	8 625 526,70	7 684 595,09
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	10 607,81	12 290,34
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 607,81	12 290,34
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	8 636 134,51	7 696 885,43

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

7.1.3 Hors-bilan

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

7.2 Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 980,78	1 983,37
Produits sur actions et valeurs assimilées	46 015,93	51 014,77
Produits sur obligations et valeurs assimilées	42 877,52	30 591,00
Produits sur titres de créances	0,00	20,18
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	560,00
Total (1)	92 874,23	84 149,32
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6,80	538,56
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	6,80	538,56
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	92 867,43	83 610,76
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	40 187,44	42 570,74
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	52 679,99	41 040,02
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-63,14	-141,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	52 616,85	40 898,71

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO. La durée de l'exercice est de 12 mois.

8.1.1 Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrés dans des comptes "différences d'estimation".

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci- dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

8.1.1.1 Dépôts

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

8.1.1.2 Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

8.1.1.3 Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

8.1.1.4 Titres de créances négociables

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (STAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

8.1.1.5 OPC détenus

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

8.1.1.6 Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives des titres reçus en pension" pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives de titres prêtés" à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique "titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique "dettes représentatives de titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

8.1.1.7 Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

- Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

- **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

- **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

8.1.2 Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de 0,94% TTC de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

8.1.3 Affectation des sommes distribuables

8.1.3.1 Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le **résultat** : le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les **Plus et Moins-values** : les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

8.1.3.2 Modalités d'affectation des sommes distribuables

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Parts</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation/distribution/report sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation/distribution/report sur décision de la société de gestion

8.2 Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Actif net en début d'exercice	7 684 595,09	8 254 636,04
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-30 003,85	-64 191,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	119 134,90	323 998,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-109 330,85	-1 078,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-5 496,28	-2 724,51
Différences de change	71 572,61	108 186,08
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	842 425,09	-945 939,52
Différence d'estimation exercice N	1 275 922,90	433 497,81
Différence d'estimation exercice N-1	-433 497,81	-1 379 437,33
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-29 279,19
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	52 679,99	41 040,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	-50,00	-50,00
Actif net en fin d'exercice	8 625 526,70	7 684 595,09

* N : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facturé L&E1 : -50 €
 * N-1 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facturé L&E1 : -50 €

8.3 Compléments d'information

8.3.1 Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	270 478,00	3,14
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	476 410,00	5,52
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	746 888,00	8,66
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

8.3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	270 478,00	3,14	0,00	0,00	476 410,00	5,52	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 948,09	6,61
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

8.3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%	3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	746 888,00	8,66
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	569 948,09	6,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

8.3.4 Ventilation par devises de cotation ou d'évaluation des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

	USD		CAD		NOK		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	881 944,99	10,22	41 897,52	0,49	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 826 150,29	21,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	667,62	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	381 840,80	4,43	164 052,86	1,90	243,78	0,00	223,47	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

8.3.5 Créances et dettes : ventilation par nature

	31/12/2019
Créances	
Ventes à règlement différé	262 725,00
Rétrocession de frais de gestion	5 007,29
Coupons et dividendes en espèces	667,62
Total des créances	268 399,91
Dettes	
Frais de gestion	10 607,81
Total des dettes	10 607,81

8.3.6 Capitaux propres

8.3.6.1 Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-8,00000	-30 003,85
Solde net des souscriptions/rachats	-8,00000	-30 003,85

8.3.6.2 Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

8.3.7 Frais de gestion

	31/12/2019
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	45 121,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,54
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	4 934,10

8.3.8 Engagements reçus et donnés

8.3.8.1 Garanties reçues par l'OPC

Néant.

8.3.8.2 Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

8.3.9 Autres informations

8.3.9.1 Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

8.3.9.2 Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et <u>non inscrits</u> au bilan	0,00

8.3.9.3 Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 904 045,20
	LU1531772793	BLACKPOINT R OP GL TR FD A CAP	369 320,24
	FR0007075650	MARTIN MAUREL DOLLARPLUS I	557 370,84
	IE00BSZLQK58	R CFM DIVERSIFIED NC EUR	147 600,00
	IE00BCBHZD17	R PARUS FUND C USD	247 440,80
	FR0013417532	R-CO BOND OPPORTUNITIES-IEUR	253 637,50
	FR0007442496	R-CO COURT TERME C	627 658,16
	FR0010697482	R-CO CREDIT HORIZON 12M C EUR	131 180,00
	FR0011839901	R-CO EURO CREDIT P EUR	409 369,47
	LU2016895976	R-co 4Change Imp Finance - C USD	160 468,19
Instruments financiers à terme			0,00

8.3.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

8.3.10.1 Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant.

8.3.10.2 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	12,19
Résultat	52 616,85	40 898,71
Total	52 616,85	40 910,90

	31/12/2019	31/12/2018
Elan 2004		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	52 616,85	40 910,90
Total	52 616,85	40 910,90

8.3.10.3 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15 965,08	351 870,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	15 965,08	351 870,56

	31/12/2019	31/12/2018
Elan 2004		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	15 965,08	351 870,56
Total	15 965,08	351 870,56

8.3.11 Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Actif net en EUR	8 871 847,48	9 163 410,00	8 254 636,04	7 684 595,09	8 625 526,70
Nombre de titres	1 944,00000	1 907,00000	1 659,00000	1 646,00000	1 640,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	4 563,71	4 805,14	4 975,67	4 668,65	5 259,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-11,38	367,46	105,14	213,77	9,73
Distribution unitaire en EUR sur résultat	0,00	3,43	17,67	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-3,75	5,88	0,00	24,85	32,08

8.3.12 Inventaire en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net	
Actions et valeurs assimilées					
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
ALLEMAGNE					
RWE AG	EUR	5 000	136 750,00	1,59	
TOTAL ALLEMAGNE			136 750,00	1,59	
CANADA					
CAMECO	CAD	5 300	41 897,52	0,49	
TOTAL CANADA			41 897,52	0,49	
CURACAO					
SCHLUMBERGER NV	USD	1 500	53 676,34	0,62	
TOTAL CURACAO			53 676,34	0,62	
ETATS UNIS AMERIQUE					
ALPHABET- A	USD	300	357 679,37	4,14	
FACEBOOK INC-A	USD	1 000	182 704,29	2,11	
GILEAD SCIENCES INC	USD	1 500	86 763,40	1,01	
HALLIBURTON CO	USD	2 000	43 584,18	0,51	
HONEYWELL INTL	USD	1 000	157 557,41	1,83	
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			828 268,65	9,60	
FRANCE					
AIR LIQUIDE	EUR	2 040	257 448,00	2,98	
AIRBUS <u>SE</u>	EUR	2 500	326 200,00	3,78	
<u>AXA</u>	EUR	7 000	175 770,00	2,04	
VALEO SA	EUR	2 500	78 525,00	0,91	
TOTAL FRANCE			837 943,00	9,71	
GABON					
TOTAL GABON	EUR	250	33 500,00	0,39	
TOTAL GABON			33 500,00	0,39	
			TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.	1 932 035,51	22,40
			TOTAL Actions et valeurs assimilées	1 932 035,51	22,40
Obligations et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
FRANCE					
AXA TV PERP	EUR	200 000	165 338,00	1,92	
CACIB FIN SOLUTION EX CALYON FINANCIA ZCP 14-02-25	EUR	260 000	270 478,00	3,14	
CNP ASSURANCE TV04-PERP	EUR	400 000	311 072,00	3,60	
TOTAL FRANCE			746 888,00	8,66	
			TOTAL Obligations & val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass.	746 888,00	8,66
			TOTAL Obligations et valeurs assimilées	746 888,00	8,66

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HMG GLOBETROTTER I FCP 3DEC	EUR	0,167	448 222,25	5,20
MARTIN MAUREL DOLLARPLUS I	USD	480	557 370,84	6,46
MONETA MULTI CAPS RD	EUR	342,9263	236 612,29	2,74
MULTI UNIT FRANCE SICAV LYXOR-CAC 40 DR ETF UCITS Dist	EUR	4 000	234 099,60	2,71
R-CO BOND OPPORTUNITIES-IEUR	EUR	250	253 637,50	2,94
R-CO COURT TERME C	EUR	158	627 658,16	7,28
R-CO CREDIT HORIZON 12M C EUR	EUR	1 000	131 180,00	1,52
R-CO EURO CREDIT P EUR	EUR	368,5853	409 369,47	4,75
SG MONETAIRE DOLLAR EC	USD	44	858 166,93	9,95
TOTAL FRANCE			3 756 317,04	43,55
IRLANDE				
R CFM DIVERSIFIED NC EUR	EUR	1 500	147 600,00	1,71
R PARUS FUND C USD	USD	2 500	247 440,80	2,87
TOTAL IRLANDE			395 040,80	4,58
LUXEMBOURG				
ALKEN FD <u>EUROP.OPPOR.B.C.</u>	EUR	700	174 930,00	2,03
BOUSSARD ET GAUJAN ABS RET Z	EUR	240	260 083,20	3,01
R-co 4Change Imp Finance - C USD	USD	1 799,82	160 468,19	1,86
TOTAL LUXEMBOURG			595 481,39	6,90
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 746 839,23	55,03
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés				
LUXEMBOURG				
BLACKPOINT R OP GL TR FD A CAP	EUR	196,117	369 320,24	4,28
TOTAL LUXEMBOURG			369 320,24	4,28
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés			369 320,24	4,28
Autres organismes non européens				
ILES CAIMANS				
TUDOR BVI GLOBAL FUND LEGACY CLASS	USD	5,826	2 703,53	0,03
TOTAL ILES CAIMANS			2 703,53	0,03
TOTAL Autres organismes non européens			2 703,53	0,03
TOTAL Organismes de placement collectif			5 118 863,00	59,34
Créances			268 399,91	3,11
Dettes			-10 607,81	-0,12
Comptes financiers			569 948,09	6,61

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actif net			8 625 526,70	100,00

Elan 2004	EUR	1 640,00000	5 259,47	
-----------	-----	-------------	----------	--